

Continuons à acheter local : la Métropole soutient ses commerçant.e.s et artisan.e.s

La Métropole du Grand Nancy continue de soutenir ses commerçant.e.s et artisan.e.s, qui souffrent particulièrement des conséquences d'une crise sanitaire qui se prolonge.

- **Prise en charge des frais de fonctionnement du site achetez-grandnancy.fr et livraison offerte**

Le Grand Nancy a souhaité renouveler en 2021 la prise en charge intégrale des frais de fonctionnement du site achetez-grandnancy. L'adhésion à la plateforme continue ainsi d'être gratuite pour les commerçant.e.s, pour toute l'année 2021.

Financée par la Métropole, la livraison gratuite est également reconduite à compter de ce week-end (livraison les mercredis et samedis pour les client.e.s domicilié.e.s dans les 20 communes du Grand Nancy).

La plateforme achetez-grandnancy est un site de vente en ligne destiné aux commerces grands nancéiens. Il propose de nombreux services, comme le click-and-collect et la livraison à domicile. Plus de 400 boutiques et 9 000 articles y sont recensés.

Rendez-vous sur www.achetez-grandnancy.fr.

- **Prolongation du dispositif d'aide aux loyers pour les commerçant.e.s**

La Métropole soutient ses commerçant.e.s à travers une aide aux loyers. Cette mesure s'adresse aux entreprises de 15 salariés ou moins. Elle prend la forme d'une aide d'un montant équivalent à 50% du montant du loyer mensuel, hors taxes, charges locatives comprises, quittancé et acquitté. L'aide ainsi attribuée est plafonnée à 6 000 € par organisme et/ou établissement, dans la limite de 2 000€ par mois.

La demande d'aide aux loyers doit être faite en ligne avant le 28 février, à l'adresse suivante : <https://formulaire.demarches.g-ny.eu/aide-au-loyer>

Ce dispositif se veut complémentaire du crédit d'impôt annoncé dans le projet de loi de finances pour 2021 qui vise à inciter les bailleurs privés à annuler une partie des loyers, et de la mesure régionale « Résistance Loyers ».